

**SECTION SPORTIVE SCOLAIRE
BASKETBALL
Collège Jean PERRIN - LYON 9^{ème}**



GRAND LYON
la métropole



2025-2026

CANDIDATURE 6^{èmes}, 5^{èmes}, 4^{èmes} et 3^{èmes}



SOMMAIRE

Objectifs de la Section Sportive Basketball	page 3
Conditions d'admission et moyens mis en œuvre	page 5
Calendrier	page 6
Procédure concernant l'élaboration du dossier de candidature	page 7
Fiche de renseignements concernant le candidat (Annexe 1)	page 8
Fiche pédagogique de l'établissement d'origine (Annexe 2)	page 9
Fiche sportive (Annexe 3)	page 10



OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE BASKETBALL

- ⊗ Pour la rentrée 2025, accueillir les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, filles et garçons, débutants ou ayant déjà une pratique dans ce sport, motivés et aptes, aussi bien sur plan sportif que sur plan scolaire, ceci afin de participer à leur épanouissement et leur intégration sociale à travers un sport : **le basketball**.
- ⊗ Détecter, former, éduquer et accompagner des jeunes sportifs qui souhaitent pratiquer le basketball en compétition, au niveau départemental et régional.

La scolarité est particulièrement suivie par l'enseignant du collège responsable de la Section Sportive. Ainsi les élèves pourront poursuivre sérieusement leurs études en même temps que leur formation de joueur de basketball.

La Section Sportive scolaire permet :

- ⊗ de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire,
- ⊗ de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences et les effets d'un travail suivi et régulier,
- ⊗ de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie,
- ⊗ d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective,
- ⊗ de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres,
- ⊗ de participer à leur éducation citoyenne,
- ⊗ de contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement.

Les parents permettent à leur enfant de vivre leur passion dans le cadre d'un établissement scolaire où les horaires sont aménagés pour que les entraînements se déroulent dans la journée, en dehors des heures de cours de la classe, le lundi après-midi et le jeudi matin ainsi que le mercredi après-midi lors de l'Association Sportive.



⇒ **Sur le plan scolaire**

Les objectifs scolaires sont ceux d'une classe de collège.

L'équipe pédagogique peut décider de suspendre temporairement les entraînements au profit de la scolarité (soutien).

D'autre part, elle peut aussi décider à tout moment, pour des raisons scolaires, comportementales ou sportives, d'exclure l'élève de la Section Sportive.

Les horaires et exigences scolaires sont les mêmes que pour tous les autres élèves.

Le jeune va développer son autonomie, plus particulièrement dans son organisation, pour allier études et sport, en particulier en ce qui concerne la planification de son travail personnel.

L'élève entrant en 6^{ème} ne peut pas postuler à la Section Sportive et à la section internationale.

L'élève postulant en 5^{ème} pour la Section Sportive ne peut pas déjà être en section internationale.

Les autres options sont compatibles avec la section sportive.

⇒ **Sur le plan sportif**

Il s'agit de perfectionner et d'atteindre le meilleur niveau en ce qui concerne :

- le perfectionnement de la technique individuelle,
- la formation et le développement technico-tactique du joueur,
- le développement des qualités physiques du jeune.

⇒ **Sur le plan humain**

Appartenir à la Section Sportive :

- permet de vivre des moments forts dans la victoire ou la défaite.
- apprend à vivre en collectivité,
- développe le goût de l'effort, la ténacité et l'esprit d'équipe.

C'est une tranche de vie que les autres élèves ne connaîtront pas au collège.



CONDITIONS D'ADMISSION

⇒ Dans le domaine scolaire

Sous réserve que l'élève soit admis en classe de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} (l'admission en 6^{ème} ou le bulletin scolaire faisant foi), avoir des résultats scolaires satisfaisants et une bonne motivation permettant d'allier les études et le sport.

⇒ Dans le domaine sportif

Satisfaire aux épreuves des tests athlétiques, techniques et de jeu organisés le **mercredi 14 mai 2025 de 13h à 14h30 au gymnase du collège Jean PERRIN.**

⇒ Sur le plan médical

Pouvoir absorber la charge d'entraînement supplémentaire. Ne pas avoir de pathologies contre-indiquant la pratique du sport en compétition. Demander l'avis d'un médecin en cas de doute.

⇒ Sur le plan comportemental

Etre capable de concentration, d'abnégation et de respecter les règles de fonctionnement de la section sportive.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Les élèves de la Section Sportive s'entraîneront 3 heures par semaine : le lundi après-midi et le jeudi matin. Ils seront également mobilisés ponctuellement le mercredi après-midi (13h à 16h) dans le cadre de l'Association Sportive du collège. Sur ce créneau, ils participeront aux compétitions UNSS.
- Les entraînements seront assurés par un professeur d'EPS du collège Jean PERRIN, un entraîneur diplômé de notre club partenaire et ponctuellement par un cadre technique du Comité du Rhône de Basketball.
- Les élèves de la Section Sportive seront intégrés et regroupés dans la même classe de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} du collège Jean PERRIN.
- Ils suivront normalement les cours d'EPS.
- Ils seront obligatoirement inscrits à l'Association Sportive du collège. (prévoir 30 euros)



Afin de permettre aux élèves de la Section Sportive d'allier études et basketball, le collège souhaite mettre en place plusieurs actions :

- ⊗ inclure dans l'emploi du temps des jeunes de la Section Sportive 1 à 2 h d'aide aux devoirs,
- ⊗ attribuer un casier pour chaque élève demi-pensionnaire de la Section Sportive,
- ⊗ nommer des tuteurs qui auront un entretien avec chaque élève afin de faire un bilan régulier ; la fiche de suivi sera visée par l'élève et son tuteur,
- ⊗ mettre en place un suivi médical par le Médecin et/ou l'Infirmière scolaire, dans le but d'apprécier l'état de santé des élèves, de repérer les signes de fatigue, de préserver leur santé et de permettre leur épanouissement dans le domaine des études et du sport.

CALENDRIER

- ⊗ Remise du dossier de candidature de la Section Sportive basketball aux familles.
- ⊗ Dépôt du dossier de candidature complété au plus tard le **mercredi 7 mai 2025** au collège Jean PERRIN.
- ⊗ Tests physiques et sportifs le **mercredi 14 mai 2025** de 13h à 14h30 au gymnase du collège Jean PERRIN.
- ⊗ Commission d'étude des dossiers de candidature le lundi 18 mai 2025.
- ⊗ Réponse aux familles sur l'avis favorable ou non donné au dossier de candidature **PAR COURRIER** à partir du **mardi 19 mai 2025**.
- ⊗ Envoi d'un dossier d'inscription au collège pour les futurs élèves admis après l'avis de passage en 6^{ème} du conseil des maîtres ou l'avis de passage du conseil de classe du 3^{ème} trimestre.



PROCÉDURE CONCERNANT L'ÉLABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans un premier temps les parents remplissent le dossier de candidature à retourner au collège Jean PERRIN impérativement pour le **mercredi 7 mai 2025**.

Après cette date, une commission se réunira le **lundi 18 mai 2025** afin de statuer sur l'admission (ou non) du candidat (dossier scolaire et résultats des tests physiques).

Le collège Jean PERRIN enverra **PAR ÉCRIT** l'avis d'admission ou du refus du candidat.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Fiche de renseignements concernant le candidat (Annexe 1)
- Fiche pédagogique de l'établissement d'origine (Annexe 2)
- Fiche sportive (Annexe 3)
- Photocopie de la Carte d'Identité (recto-verso) ou du Livret de Famille
- Photocopie des bulletins des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année 2024-2025
- 1 enveloppe autocollante, timbrée au tarif en vigueur (moins de 20g) et libellée aux nom et adresse du candidat, pour l'envoi de la décision de la commission d'étude des candidatures

**Le dossier de candidature complet est à remettre au collège Jean PERRIN
au plus tard le mercredi 7 mai 2025**

En fonction de la réponse de la commission d'étude des candidatures, il vous sera adressé un dossier d'inscription au collège Jean PERRIN après l'avis de passage en 6^{ème} du conseil des maîtres ou l'avis de passage du conseil de classe du 3^{ème} trimestre.



ANNEXE 1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT

A compléter par la famille

NOM : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail :@.....

Ecole primaire ou collège actuellement fréquenté :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone fixe : Télécopie :

Classe actuellement fréquentée : CM2 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}

Langue Vivante 1 : Anglais Langue Vivante 2 : Allemand Espagnol Italien

Renseignements sportifs, concernant la pratique "basket" du jeune

Club dans lequel est licencié le candidat cette année :

Niveau dans lequel le candidat évolue cette année : Départemental Régional

Saison	Nombre d'entraînements par semaine	Nombre de jours de stage	Résultats obtenus
2022-2023			
2023-2024			
2024-2025			

Signature du candidat

Signature des parents



ANNEXE 2

FICHE PEDAGOGIQUE DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE
A compléter par le Professeur des Ecoles ou Professeur Principal

NOM : Prénom :

Date de naissance : / /

Classe actuellement fréquentée : CM2 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}

APPRECIATION DU PROFESSEUR DES ECOLES OU DU PROFESSEUR PRINCIPAL				
COMPORTEMENT	Très Bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Sociabilité				
Discipline				
Intégration au groupe				
TRAVAIL SCOLAIRE	Très Bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Capacité d'attention				
Concentration dans le travail				
Rythme de travail				
Mémorisation				
Goût de l'effort				
Intérêt pour le travail scolaire				
Implication dans le travail personnel				
Capacité d'organisation				
Persévérance				
Rythme de progrès				
Combativité				

Nom du Professeur des Ecoles ou du Professeur Principal :

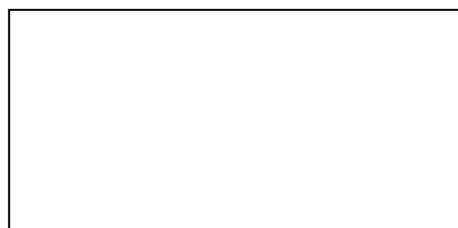
Observations éventuelles :

Signature du Professeur des Ecoles ou du Professeur Principal

Autres éléments d'appréciation et avis motivé du Chef d'Etablissement :

.....

Cachet de l'établissement d'origine





ANNEXE 3

FICHE SPORTIVE
A compléter par l'entraîneur du club et/ou le professeur d'EPS

NOM : Prénom :

Date de naissance : / /

Classe actuellement fréquentée : CM2 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème}

Club d'origine :
(si le candidat est ou a été inscrit dans un club)

APPRECIATION DE L'ENTRAINEUR DU CLUB				
COMPORTEMENT	Très Bien	Bien	Moyen	Insuff.
Sociabilité				
Discipline				
Intégration au groupe				
APTITUDE À L'ENTRAINEMENT ET EN COMPÉTITION	Très Bien	Bien	Moyen	Insuff.
Capacité d'attention				
Respect des consignes				
Mémorisation				
Implication dans les exercices				
Qualité physique				
Rapidité				
Dextérité				
Coordination				
Rythme de travail				
Goût de l'effort				
Combativité				
Persévérance				
Analyse de son activité				
Progrès sur la saison écoulée				

APPRECIATION DU PROFESSEUR D'EPS				
COMPORTEMENT	Très Bien	Bien	Moyen	Insuff.
Sociabilité				
Discipline				
Intégration au groupe				
TRAVAIL SCOLAIRE	Très Bien	Bien	Moyen	Insuff.
Capacité d'attention				
Concentration dans le travail				
Rythme de travail				
Mémorisation				
Goût de l'effort				
Intérêt pour le travail scolaire				
Implication dans le travail personnel				
Capacité d'organisation				
Persévérance				
Rythme de progrès				
Rapidité				
Combativité				

Nom de l'entraîneur du club

.....

Nom du professeur d'EPS

.....

Observations éventuelles

.....

Observations éventuelles

.....

Signature de l'entraîneur du club

Signature du professeur d'EPS